

Paris, Le 9 Décembre 2019

Déclaration liminaire

Mesdames, Messieurs,

L'annonce officielle du changement de mode de sélection d'entrée en formation AS/AP, a suscité de nombreuses réactions chez nos adhérents. Le Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME) et le Groupe d'Etudes de Recherches et d'Actions de la formation Aide-Soignante (GERACFAS) souhaitent attirer votre attention sur les points suivants :

1. Le maintien d'une épreuve orale

reste un incontournable avec plusieurs objectifs, que le dossier, dans sa seule présentation, ne peut atteindre.

Cette épreuve vise à :

- Mettre en avant les capacités relationnelles du candidat qui restent primordiales dans le prendre soin de la personne.
- Mettre en parallèle les cohérences entre le projet écrit et l'argumentation orale. Pour les candidats éprouvant des difficultés dans l'écrit, une argumentation orale leur offrirait une opportunité supplémentaire de défendre leur projet et exprimer leur motivation.
- Valoriser une richesse d'expériences difficilement exprimable dans une seule situation écrite.
- Eviter les abandons en cours de formation par méconnaissance de la formation ou du niveau de compétences attendu avec pour effet la baisse du nombre de diplômés en fin de formation.

2. La fin de la phase de sélection ramenée à FIN avril et non après le 15 mai 2020

La clôture des inscriptions après le 15 mai a pour conséquence :

- la publication des résultats en juin, ce qui est un frein à la constitution des dossiers de financement dont les commissions siègent déjà début juin
- la pénalisation des candidats ne pouvant assumer un financement personnel.
- La réduction de temps de recherche d'un employeur dans le cadre d'un choix de formation en apprentissage

Nous ne pouvons aller vers une représentation des IFAS et IFAP considérés comme un plan B. C'est dévaloriser la formation aide-soignante et auxiliaire de puériculture et leurs professions comme un second choix par défaut

3. La non gratuité de la sélection

La gratuité de la sélection aura des conséquences sur le budget des instituts de formation se répercutant directement sur l'accompagnement pédagogique des apprenants (matériel et visites pédagogiques, intervenants extérieurs, temps formateur ...).

Elle est possible si les conseils régionaux s'engagent à intégrer dans la subvention ce coût des épreuves de sélection.

4. l'octroi des dispenses au niveau national

Le CEEPAME/GERACFAS préconisent une harmonisation des dispenses au niveau national afin d'éviter une concurrence commerciale entre les IFAS/IFAP au détriment de la qualité de la formation.

5. Des informations à transmettre aux candidats

A ce jour les IFAP/IFAS manquent d'informations.

Leurs journées portes ouvertes débutent et ils ont besoin de connaître, la date de clôture des inscriptions à la sélection, les dispenses octroyées en fonction du diplôme initial, **la durée de la formation**, la durée de la formation théorique, clinique en stage ainsi que les congés octroyés.

Ces éléments sont des incontournables pour pouvoir

- Informer les futurs candidats lors des journées portes ouvertes
- Rédiger les devis de financement (cursus long, cursus partiels) pour les organismes financeurs
- Construire l'alternance théorique et pratique au regard du projet pédagogique de l'institut
- Proposer des formations en apprentissage en adaptant les durées

Je vous remercie de votre attention

Présidente CEEPAME

Guyline BABCHIA



Président du GERACFAS

Michel JOUBARD

